Loi n°82-600 du 13 juillet 1982
Modifiée
Articles L125-1 et suivants et L122-7 du
code des assurances

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

DEMANDE COMMUNALE DE RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE

Référence iCatNat : 13095-MTD-220401-1

Localisation du phénomène

Commune :	Saint-Marc-Jaumegarde (13095)
Département :	Bouches-du-Rhône (13)
Arrondissement :	Aix-en-Provence (131)

Date et heure du phénomène

Du : 01/04/2022 00:00 au 31/12/2022 23:59

Identification du phénomène

E - Sécheresse/Réhydratation des sols

Mesures de prévention

Prise en compte dans le PLU, Plan communal de sauvegarde, Document d'information communal sur les risques majeurs.

Nombre de bâtiments endommagés

21

Signataire

Civilité :	Monsieur	Fonction :	Maire
Nom :	MARTIN	Date :	06/06/2023
Prénom :	Régis		